

Paris, le 22 septembre 2022



REJOIGNEZ-NOUS



LA FGAAC-CFDT A APPRIS EN FIN DE JOURNÉE, QUE LA DIRECTION OUVRAIT LA MONÉTISATION DES RTT À LA SNCF !

Sans aucune concertation préalable, la Direction a transmis en fin de journée, un courrier aux OS représentatives, les informant de sa décision d'appliquer les dispositions de la loi pour la protection du pouvoir d'achat, et de la loi de finances rectificative pour 2022, en lien avec la monétisation des RM, RU et RQ, et du déblocage exceptionnel de l'épargne salariale !

La loi de finances rectificative pour 2022 a en effet introduit une disposition, qui permet aux salariés de monétiser leurs jours de RTT, acquis après le 1^{er} janvier 2022 et jusqu'au 31 décembre 2025, avec accord de l'employeur. ☹️☹️☹️

DANS UN CONTEXTE D'URGENCE SUR LES SALAIRES ET DE CRISE DES EFFECTIFS À LA CONDUITE, CETTE DÉCISION EST INACCEPTABLE !

MONÉTISATION DES RM, RU ET RQ : BÉNÉFICES RECORDS ET PROVOCATION !



5, rue Pleyel
93200 ST DENIS



01-76-58-12-21



www.fgaac-cfdt.fr



fgaac-cfdt@fgaac.org



FGAAC-CFDT Officiel



FGAAC-CFDT Officiel

© FGAAC-CFDT septembre 2022
Crédits photo Adobe Stock
Ne pas jeter sur la voie publique



LA MONÉTISATION DES RTT N'EST PAS UNE SOLUTION ACCEPTABLE POUR RÉPONDRE À L'URGENCE SUR LES SALAIRES, ET AU MANQUE DE CONDUCTEURS !

La FGAAC-CFDT est très fortement mobilisée depuis plusieurs mois sur les questions essentielles des salaires, et du manque d'effectifs à la conduite !

La FGAAC-CFDT a fait le choix à ce titre, de s'inscrire dans le cadre du préavis de grève unitaire (CFDT/CGT/SUD), déposé pour la période du mercredi 28 septembre à 19H00 au vendredi 30 septembre à 8H !

Cette nouvelle journée d'action s'inscrit dans le prolongement de celle du 6 juillet dernier, qui avait permis de contraindre la Direction, à mettre en oeuvre des mesures salariales exceptionnelles pour 2022.

Depuis le 6 juillet, les prix ont continué à s'envoler et la SNCF a engrangé des bénéfiques records. Plutôt que de soutenir le pouvoir d'achat des cheminots, la SNCF décide d'appliquer une mesure qui n'a pour autre objectif que de gagner des journées d'absence, et de rogner sur les temps de repos des conducteurs !

LE 29 SEPTEMBRE, TOUS MOBILISÉS, POUR OBTENIR UNE JUSTE REVALORISATION DE NOS SALAIRES :

En savoir 



RETROUVEZ LE PRÉAVIS DE GRÈVE CFDT/CGT/SUD DÉPOSÉ POUR LE 29 SEPTEMBRE



LA MONÉTISATION DES RTT N'EST PAS UNE RÉPONSE AUX ATTENTES SALARIALES DES CONDUCTEURS :

- ➡ Les conducteurs subissent une dégradation de leur pouvoir d'achat depuis le début de l'année !
- ➡ Les mesures prises le 6 juillet ne couvrent pas toute l'année 2022, ni le montant de l'inflation !
- ➡ La Direction doit ouvrir rapidement des négociations salariales !

EN PLEINE CRISE DES EFFECTIFS CONDUITE, CETTE MESURE DU GOUVERNEMENT TOMBE À PIC :

- ➡ La Direction n'a pas le droit d'imposer la monétisation des RM, RU et RQ aux agents.
- ➡ Pour autant, les pressions et les incitations vont fatalement être très fortes.
- ➡ La Direction, souhaite clairement utiliser cette mesure pour gagner des absences et couvrir ainsi plus facilement les JS.

LES TEMPS DE REPOS DES CONDUCTEURS SONT LIÉS À LA SÉCURITÉ DES CIRCULATIONS :

- ➡ Les repos complémentaires et supplémentaires tels que définis dans le RH0077+ gagné par la FGAAC-CFDT en juin 2016, sont indispensables pour assurer des temps de repos suffisants aux conducteurs.
- ➡ Il est inacceptable que la Direction propose de les monétiser !

ÉLECTIONS AUX COMITÉS SOCIAUX ET ÉCONOMIQUES SNCF

DU 17 AU 24 NOVEMBRE, JE VOTE

Les conducteurs ont tous une bonne raison de voter CFDT !

